

M. Edouard de la MAZE, maire de Bois-Hérault et Conseiller Economique et Social Européen désigné par le gouvernement nous éclaire sur l'avenir d'une fusion entre les deux communautés.

VOSINFOS : Pourriez-vous éclairer nos lecteurs sur l'état du dossier du regroupement des deux communautés de communes ?

E.de la MAZE : J'ai l'immense plaisir de vous annoncer que la CCME (Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles) a approuvé au début de l'été le projet de schéma territorial du regroupement de notre communauté avec la CCPNOR (Communauté de Communes des Portes Nord Ouest de Rouen). Nous attendons maintenant le résultat de la concertation des élus de la CCPNOR. Si, comme je l'espère, il se dégage aussi une majorité, nous pourrions ouvrir le débat des résolutions de ce regroupement.

VI : Ce vote fut-il unanime au sein des élus de la CCME ?

EDLM : Un tel projet déstabilise et provoque fort heureusement un débat entre plusieurs inspirations. J'avoue que je me suis fortement battu aux côtés de P. CHAUVET et du Président Mr BENOIT pour convaincre du sens évident de ce projet. La majorité acquise forme un grand événement qui va dans le sens de l'histoire !

VI : Quelles sont les principales motivations de la fusion ?

EDLM : Il s'agit principalement de la

mise en œuvre de mécanismes visant à mutualiser les moyens humains, financiers et techniques et donc la réunion des compétences intercommunales (voirie, déchets, aménagement de l'espace, développement économique, actions sociales, culture, sport et enfance.

Savez-vous, par exemple, que la CCME possède 3 camions et 5 personnes attachés à la gestion des déchets ? C'est une dépense importante pour 26 communes et 13550 habitants ! La fusion permettrait de ventiler nos moyens.

Le regroupement des deux communautés de communes permet de porter la force d'un territoire pourvu de 40914 habitants et de près de 50 communes. Face à la CREA (Communauté de l'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe), nous devons réagir et préserver l'autonomie des forces et des décisions de notre territoire. Avec 40000 habitants, nous sommes plus forts.

Nous pourrions annoncer un territoire de presque 50000 habitants si le Plateau de Martainville nous rejoignait...

VI : Pourriez-vous nous donner un autre exemple concret des bénéfices de cette fusion ?

EDLM : Qui n'a pas à se plaindre du haut débit dans nos communes ? Malgré tous les bons discours, ce problème est lié à l'éligibilité qui doit être proportionnelle au nombre d'habitants d'une part et au coût important de l'acheminement de l'ADSL.

En tant que Conseiller Economique et Social Européen, je me fais fort de pouvoir obtenir de l'Europe les fonds nécessaires à la réalisation de la mise en œuvre de l'ADSL partout en milieu rural.

Avec 40000 habitants, je peux défendre le dossier...j'en fais une affaire personnelle.

VI : Quelle est la prochaine étape ?

EDLM : Le préfet doit prendre une décision avant le 31 décembre prochain. Selon cette dernière, nous aurons à approuver, fin 2012 début 2013, la réalisation, la faisabilité et l'intérêt économique du projet.

VI : En qualité de maire de Bois-Hérault, avez-vous quelques annonces ?

EDLM : Complément essentiel au PLU, nous avons mis en route une AMVPA (Aire de Mise en Valeur du Patrimoine Architectural). C'est une des premières AMVPA autorisée par le préfet compte tenu du site excep-



tionnel. Nous venons d'acquiescer un logement social qui va subir des travaux. Mme Françoise GUEGOT, parlementaire, vient d'attribuer une subvention de 15000 euros à cet effet.

Comme au Printemps où j'avais emmené des personnes de la commune au concert d'Enrico Macias, je renouvelle un déplacement de quelques membres de ma commune à Bruxelles pour une superbe visite du Parlement Européen.

Interview réalisée par Frédéric de Prémare le 19 août 2011

(NDLR : prochainement dossier des fusions des communautés autour de Forges - Gournay...)